



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.55.82.88.77 / 79

Courriel : snopa@cgt.fr

Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 15 avril 2025

Les OPA MADSLD des collectivités les invisibles des employeurs !

Dans le cadre de la loi de transfert des parcs de 2009, les OPA transférés vers l'employeur territorial ont eu la possibilité d'être **mis à disposition sans limitation de durée** et d'éventuellement demander plus tard une intégration dans le corps des fonctionnaires territoriaux. **Rien ne pouvait laisser penser** que ce choix prévu par la loi **stopperait leur carrière professionnelle**.

Les services d'accueil (la fonction publique territoriale) **et d'origine** (la fonction publique d'état) ont fait **le choix de délaisser ces OPA** au bord de la route. **Aucune volonté des employeurs/gestionnaires** de faire progresser professionnellement en compétence, en avancement et en rémunération ces OPA. Effacées les nombreuses années réalisées au sein des parcs de l'équipement de France !

La gestion de ces OPA de la compétence des SGCD (secrétariat généraux communs départementaux) **est fortement dégradée** en raison d'un service sous tutelle préfectorale qui n'a que faire des personnels hors périmètre du ministère de l'Intérieur.

Intégrer aujourd'hui, pour retrouver une perspective professionnelle ? **La plupart des employeurs territoriaux s'y refusent** et font le choix de **clouer au pilori ces OPA**.

" Exercer un choix prévu par une loi, est-ce là une faute qui mérite une sanction ? "

Non, c'est tout simplement injuste et discriminatoire. Rémunérer ces ouvriers des parcs autour du SMIC après plus de 30 ans d'activité est scandaleux ! **Les écarter** de mesures ministérielles de gestion et de de revalorisation salariale **fait preuve de lâcheté !**

Les OPA concernés sont écœurés de ce manque de considération et **souffrent psychologiquement** d'une absence de reconnaissance professionnelle.



Le SNOPA CGT n'a pas abdiqué durant ces années et continue de **porter des propositions** pour sortir de cette situation ces OPA.

Le SNOPA CGT demande un plan de requalification pour tous les OPA du niveau ouvrier au niveau technicien 1.1.

Cette mesure bénéficierait à environ 60 OPA employés dans les collectivités dont la plupart ont 20 à 30 ans sans promotion. Le coût d'une telle mesure ne serait que de 150 000 €, bien loin de la valse des milliards que nous entendons quotidiennement.

Les représentant CGT élus en CCOPA mèneront également une bataille pour gagner des promotions et ainsi mettre fin à une injustice qui n'a que trop duré.

Collectivement, agissons pour le bien de tous !

Ne restez pas isolé et syndiquez-vous au SNOPA CGT.



*je me syndique au SNOPA-CGT
flashant le code avec mon smartphone !*